

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 41 (1903)  
**Heft:** 7

**Artikel:** V pour U  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-199919>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Ambassade à l'Élysée.**

Avant que, par son double organe,  
— Luxembourg et Palais Bourbon —  
Notre voisine ait jugé bon  
De voter le Vallorbe-Frasne,  
Et que la perforatrice ait  
De la roche approché ses vrilles,  
Allons, amis de la Faucille,  
Ouvrir l'œil à Monsieur Loubet.

« — Ainsi donc, de votre Élysée,  
Vous prenez, pour gouverner Milan,  
L'itinéraire le plus lent,  
La rampe la plus accusée ?  
On prendrait fifre et galoubet  
Pour siffler semblable « caville ».  
Vous ignorez donc la Faucille ?  
Très excellent Monsieur Loubet.

Au point où le Rhône en son onde  
Reçoit l'Arve aux flots lourds et gris,  
Il existe un second Paris,  
— S'il peut en être deux au monde —  
Et vous passeriez sans regret  
Loin de cette cité gentille ?  
Mais on percera la Faucille  
Pour la voir, cher Monsieur Loubet.

D'après un calcul très sommaire,  
Il faudrait au Paris-Lyon  
Pour cela cent vingt millions,  
A ce que prétend Noblemaire.  
Sans doute, le chiffre est coquet,  
Mais chez nous les banquiers fourmillent...  
Ils prêteront pour la Faucille  
Par dévouement, Monsieur Loubet.

Et, si haut que les frais s'élèvent,  
Moi, chef de son gouvernement,  
Je vous dis — officieusement —  
Au nom de l'Etat de Genève,  
Que, pour ça, sans peine il verra  
Ses écus danser un quadrille.  
Quand il y va de la Faucille,  
Rien ne nous arrête, ô Loubet.

D'ailleurs, si le Vallorbe-Frasne  
A votre Chambre fait long feu,  
Les Vaudois rendront grâce à Dieu  
Pourvu que sur Morge et Lausanne  
Et non pas sur le Bouveret  
Les trains lancent leurs escarbilles.  
Par gain de paix, pour la Faucille,  
Cédons-leur ça, Monsieur Loubet,

Et quant à nos Conseils de Berne,  
C'est le cadet de leurs soucis,  
Que ce prétendu raccourci  
Dont le Jura-Simplon nous berne.  
Il suffira d'un discours net  
Pour que leurs deux yeux se dessillent.  
Ils voteront pour la Faucille  
Ce qu'il faudra, Monsieur Loubet.

— Vous m'étonnez, mon cher confrère,  
Car, pas plus tard qu'hier, mardi,  
J'ai rencontré Monsieur Lardy,  
Qui m'a déclaré le contraire.  
Peut-être êtes-vous mieux au fait  
Des choses de votre famille,  
Au comité de la Faucille,  
Qu'il ne l'est dans son cabinet.

Mais en tant que ça me regarde,  
Je vous le dirai sans détour,  
Moi, je tiens pour le Saint-Amour,  
Pour le Saint-Amour-Bellegarde,  
Qui, de là, sans aucun crochet,  
Retard de manœuvre ou d'aiguille,  
Bien mieux encore que la Faucille,  
A Milan courra tout d'un trait.

A la station d'Annemasse,  
Le jour d'inauguration,  
Je vous fais l'invitation  
De vous rencontrer tous en masse  
Pour prendre deux doigts au buffet  
Avec un potage aux lentilles.  
Suprême honneur pour la Faucille,  
J'en crèperai mon huit-reflets.

Mais le festival de Dalcroze,  
Pourrai-je aller le voir jouer,  
Si par moi devait échouer  
Le projet que l'on vous propose ?

Avec le canton de Vaud, té,  
Mes bons, je serais en cheville...  
Plutôt, Messieurs de la Faucille,  
N'être plus Emile Loubet ! »

Lecteurs de cette courte pièce,  
Sachez qu'un reporter subtil,  
Par le télégraphe sans fil  
Me l'expédia de Lutèce.  
Que l'imprimeur monte au gibet  
S'il y fait la moindre coquille !  
— Allez, Messieurs de la Faucille,  
Ouvrir l'œil à Monsieur Loubet.

A. R.

**V pour U.**

Que nos lecteurs nous pardonnent !  
En bien des cas, un exemple est le meilleur  
des arguments.

C'est une manie, à présent, sous prétexte  
que cela est plus artistique — en quoi ? nous  
avouons l'ignorer encore — de donner à la  
lettre U la forme de la lettre V.

Eh bien, pour n'en citer qu'une, voici une  
conséquence regrettable — vous le reconnai-  
trez — de cette ridicule manie :

Nous relevons tout simplement l'enseigne  
d'un marchand de comestibles d'une de nos  
villes romandes :

MORVE FRAICHE, SÈCHE ET SALÉE

**Bonne nouvelle.**

*Les personnes qui prendront un nouvel abon-  
nement dès le 1<sup>er</sup> avril prochain, recevront  
gratuitement le Conteur durant le mois de mars.*

**A 'na vesita d'écoula.**

Y'avai lè vesités d'écoulés à B., que cein sè  
fà don ti lè z'ans quand cliào qu'ont fè l'ão dou  
z'ans de catsimo ont été reçus.

Ora, vo sèdès prào coumeint cein va dein  
cliào vesités : lè bouèbo sont ti revous de la de-  
meindze, kà, cé dzo que, y'a lo menistre,  
cliào de la coumechon d'écoulés et tota la mu-  
nicipalità, coumeint dè justo.

L'ão font recitè l'histoire bibliqua, fèrè d'ài  
règles, lè font arrevà lè z'ons après lè z'autro  
à la carta et on moué d'autro z'affèrès, pu  
marquont la nota ; po fini, tsantont on chaumo  
et on l'ão baillè trai senannès dè condzi, que  
cein va rein dè mi à cliào bouèbo qu'ont adon  
tot lezi d'alla d'ju à la piota, à palet aobin à  
reguelhie-moineau derrai la grandze à syn-  
dico.

Don po ein reveni à la vesita de B., y'avai lo  
municipau Gatset, l'assesseu Petou et lo vilho  
conseiller dè perrotse Borgnon qu'aviont zu  
po corvâ dè fèrè recità la jographi et l'ètiont à  
la carta.

Lo bouèbo à Féli Bredon avai zu su son be-  
liet : « l'Arabie » et lo gosse, qu'étai on tot bon  
po recordâ, savai se n'affère su lo bet d'ão d'ài ;  
l'ão recitavè que y'avai l'Arabie Pétrée, que  
n'est qu'on désert, l'Yémen aobin l'Arabie  
heureuse et l'Oman, y'è galé partset dè  
l'Arabie, capitala Mascate, enfin quiet, l'ão z'a  
cratchi cein tot de 'na teria, coumeint su lo  
laivro ein montreint à mésoura avoué la ba-  
dietta ; assebin l'ài ont marquâ 5, que cein l'ài  
vegnai pardié bin.

Quand lo bouèbo fut retorna à son banc, lo  
municipau Gatset dese à l'assesseu Petou :

— Dîtès-vai assesseu, vo qu'ein sèdès mé  
qué mé su la carta, y'è adé cru que y'avai l'A-  
rabi Pétraie et l'Arabi Eimpétraie ?

— Bin oi ! l'ài repond adon l'assesseu, mâ  
l'Arabi Eimpétraie a été dépétraie y'a dza on  
bon part d'ans pè lè z'Anglais aobin lè Fran-  
çais, que crayo !

\*\*

**Une source de conflit**

On nous écrit :

« A l'occasion d'un changement de paroisse,  
un pasteur du siècle passé, c'est-à-dire du  
XVIII<sup>me</sup> siècle, plus connu, dans son troupeau,  
par son attachement aux biens de la terre que  
par son zèle pour le saint ministère, avait  
dressé le compte des objets qu'il se proposait  
de céder à son successeur, moyennant finance.

» L'inventaire énumérait les meubles lais-  
sés dans la cure, quelques provisions, des  
outils aratoires et, enfin, indiquait le « creux  
à purin », pour lequel une indemnité de fr. 20  
était fixée.

» Bien qu'une entrevue eût déjà aplani le  
terrain des tractations, l'accord n'était pas en-  
core définitif, lorsque la liste ci-dessus par-  
vint au nouvel occupant. Aussi ne se fit-il au-  
cun scrupule de retourner ce mémoire à son  
auteur, avec la mention :

« J'accepte votre note, sauf le dernier poste,  
car, à ce prix, je ne verrais aucun inconvé-  
nient à ce que vos œuvres vous suivent ! »

JEAN CÉLÉRY

**Un bon point.**

Le directeur d'un établissement péniten-  
ciaire, prenant congé d'un de ses pensionnai-  
res, lui avait délivré un certificat destiné à le  
recommander à la sollicitude des sociétés de  
patronage.

Après avoir rendu justice à la bonne con-  
duite du libéré durant ses douze années de dé-  
tention, le directeur terminait ainsi : « Je tiens  
à dire encore que X... a toujours été très sé-  
dentaire. »

**Nos vieux chalets.**

Au *Conteur vaudois*, Lausanne.

Monsieur le Rédacteur,

A propos de l'article du soussigné, paru  
dans l'intéressant *Almanach du Conteur*, con-  
cernant les inscriptions des vieux chalets de  
nos Alpes vaudoises, j'ai reçu, entr'autres, une  
aimable communication que j'aurais bien tort  
de garder pour moi seul et que je suis autorisé  
à vous envoyer.

Si, — m'écrivit M. Nicole Audemars, un Com-  
bier de fidèle et bonne marque, — si ce genre  
de dédicace des constructions est peu usité  
dans le Jura vaudois, j'ai pensé cependant  
utile de vous communiquer l'inscription sui-  
vante, qui, — sous la forme d'un *double acros-  
tiche*, — se lit sur le cintre de la porte inté-  
rieure de grange, dans la maison de ma fa-  
mille, à La Combe, près du village du Bras-  
sus.

Cette inscription est très soigneusement gra-  
vée en lettres rondes, avec initiales de couleur  
rouge :

La voici :

Aujourd'hui, du mois de Juin, par le vingtième

Bâti cette maison (du moins l'a-t-on levée).

Remontons plus haut, alors nous compterons,

A quelle année, en quel siècle nous vivons.

Hélas, déjà nous sommes à la soixantième.

Au siècle que l'on compte pour le dix-huitième.

Mais, j'oubliais que c'est un Vendredi !

Le Seigneur veuille la bénir.

Ne fixons pas nos cœurs dans ces terrestres lieux,  
Il ne faut point y chercher une place assurée,  
Car ses biens sont vains et de courte durée.

Oui, si nous voulons être en ce monde, heureux,  
Le bien que Christ nous a acquis par sa souffrance  
Est le seul dont nous puissions jouir en assurance.

Les deux maisons adjacentes ne portent que  
les dates de la construction : 1625 et 1627, gra-  
vées sur les poutres qui soutiennent les toitu-  
res.

Si d'autres inscriptions anciennes et origi-  
nales sont à signaler, elles seront reçues avec  
reconnaissance par le soussigné.